

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2020

Nombre de membres En exercice : 54 Présents : 46 Votants : 46 Suffrages exprimés : 46 Vote Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille vingt, le huit décembre à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Servian, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.</p> <p>Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Claude ALLINGRI, Jean AUGÉ, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Gilles D'ETTORE, , Laurent DURBAN, Francis FORTE, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Jean-Michel GUITTARD, Michel GUTTON, Michel HERAIL, Jacques LIBRETTI, Christophe LLOP, Yann LLOPIS, Michel LOUP, Jacques MAURAND, Thierry MAURAT, Robert MENARD, Didier MICHEL, Sylvain MILLAU, Michel MOULIN, Gérard NICOLAS, Hervé OBIOLS, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN-BONNET, Serge PESCE, Elisabeth PISSARRO, Daniel RENAUD, Bérenger SARDA, Fabrice SOLANS, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS, Michel TRILLES et Luc ZENON, conseillers syndicaux.</p>
Date de convocation 30 novembre 2020	<p>Présent(e)s suppléant(e)s : Madame Brigitte SOULET et Monsieur Bernard SAUCEROTTE, conseillers syndicaux suppléants.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats : Mesdames Bénédicte FIRMIN et Laurence RUL, Messieurs Alain BIOLA, Benoît D'ABBADIE, Jean-Charles DESPLAN et Armand RIVIERE conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Madame Elisabeth PISSARRO, Monsieur Michel HERAIL, Madame Florence TAILLADE, Messieurs Luc ZENON, Gilles D'ETTORE et Vincent GAUDY, conseillers syndicaux.</p>
Date de transmission en sous-préfecture 	<p>Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s : Messieurs Alain CARALP et Jordan DARTIER, conseillers syndicaux.</p>
Date d'affichage 	<p>Absent(e)s excusé(e)s : Madame Gwendoline CHAUDOIR et Messieurs Bernard AURIOL, Alain CASTAN, Thierry CAZALS, Sébastien FREY, Frédéric LACAS, Lionel PUCHE et Jean-Claude RENU, conseillers syndicaux</p>
Délibération N° 2020-24	<p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Francis FORTE</p> <hr/> <p>OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021</p> <p style="text-align: right;"><u>Rapporteur : Le Président</u></p>
Contrôle de légalité	<p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>Les alinéas 2 et 3 de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 stipulent que :</p> <p>« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.</p> <p>Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.</p> <p>Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.</p>

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».

L'article L5211-36 du CGCT rend applicable aux EPCI les dispositions de l'article L.2312-1 et précise que « Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale ».

L'article D.2312-3 créé par Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 (art.1), complété par le II de l'article 13 de la LPFP du 22 janvier 2018, définit le contenu du rapport du DOB.

Il vous est donc proposé après en avoir débattu :

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue de Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2021, sur la base du rapport d'Orientations Budgétaires ci-annexé.

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Servian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021



SCOT
DU BITERROIS

Table des matières

I. BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2020	2
A. LA GESTION ET LA COMMUNICATION	2
B. L'ETAT D'AVANCEMENT DES MISSIONS	2
1. <i>La mise en œuvre du SCoT exécutoire</i>	2
2. <i>L'observatoire et l'évaluation du SCoT</i>	3
3. <i>Le Système d'Information Géographique (SIG)</i>	3
4. <i>La révision du SCoT (vers le SCoT2B)</i>	3
II. LES ORIENTATIONS 2021	4
A. OBJECTIFS ET FEUILLE DE ROUTE	4
1. <i>Objectifs stratégiques</i>	4
2. <i>Objectifs de gestion</i>	4
B. PLAN D'ACTION 2021 ET PLANNING	4
III. EXECUTION DU BUDGET 2020 ET PREVISIONS BUDGETAIRES 2021	5
A. BILAN 2020	5
1. <i>Fonctionnement</i>	6
2. <i>Investissement</i>	6
3. <i>Résultat prévisionnel</i>	7
B. PREVISIONS BUDGETAIRES 2021	7
1. <i>Objectifs de gestion</i>	7
2. <i>Prévisionnel</i>	8

I. BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2020

A. LA GESTION ET LA COMMUNICATION

(il est à noter que compte tenu du contexte sanitaire exceptionnel lié à la COVID 19, de nombreuses manifestations ont dû être annulées et reportées)

ACTIONS ACHEVEES

- Election du Président et des 10 vice-Présidents
- Réalisation d'un support à destination des élus sur le Syndicat Mixte du SCoT, son fonctionnement et ses objectifs

ACTIONS EN COURS

- Mise en place des Comités Syndicaux et des Bureaux :
 - 3 Comités Syndicaux
 - 2 Bureaux
 - 64 actes
- Maintenance et développement du site internet du Syndicat
- Correction et mise en page du Diagnostic
- Correction et mise en page du Document d'Orientations et d'Objectifs

B. L'ETAT D'AVANCEMENT DES MISSIONS

1. La mise en œuvre du SCoT exécutoire

ACTIONS ACHEVEES

- Sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme par des réunions d'informations préalables avec les communes et EPCI, et réunions de conseils préalables à l'arrêt de leurs documents. Estimation du nombre de déplacements sur site: 35
- Instruction des dossiers d'urbanisme pour avis simple, nombre de dossiers traités: 3
- Instruction des dossiers d'urbanisme pour notes d'observations, nombre de dossiers traités: 14
- Instruction des autorisations de construire dans le cadre de l'accompagnement du SCoT aux services instructeurs des EPCI : 3
- Instruction des dossiers d'autorisation commerciale (pour passage en CDAC), nombre de dossiers traités: 2

ACTIONS EN COURS

- Instruction de dossiers d'urbanisme pour avis simple et notes d'observations ;
- Instruction des dossiers d'autorisation commerciale pour passage en CDAC ;
- Accompagnement des communes en amont des démarches ou procédures, conseils en matière de contenu des cahiers des charges, expertises, avis juridiques, etc... ;
- Sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme par des réunions d'informations préalables avec les communes et EPCI, et réunions de conseils préalables à l'arrêt de leurs documents ;
- Intervention en séminaire des acteurs de l'observation des territoires pour y apporter et partager les expériences du Syndicat en matière de mise en œuvre et d'évaluation des SCoT
- Travail collaboratif étroit et rôle de facilitateur entre les communes, la DDTM, les chambres consulaires et les bureaux d'études dans le cadre de la mission d'accompagnement des communes dans la réalisation de leurs procédures d'urbanisme.

2. L'observatoire et l'évaluation du SCoT

ACTIONS ACHEVEES

- Analyse du potentiel de densification.
- Mise à disposition en « Open Data » de données produit par le Syndicat.
- Mise à jour de la donnée d'occupation des sols avec le millésime 2018.

ACTIONS EN COURS

- Exploiter les bases de données d'occupation des sols sur tout le territoire du SCoT en 2001, 2012, 2015 et 2018 afin d'observer et d'analyser les effets du SCoT sur le territoire en matière de consommation foncière, d'évolutions de densité de logement/ha...
- Travail sur les indicateurs d'évaluation à inscrire dans le futur schéma.

3. Le Système d'Information Géographique (SIG)

ACTIONS ACHEVEES

- Mise à jour des bases de données et cartographies suite aux élections

ACTIONS EN COURS

- Production des cartographies pour le Document d'Orientation et d'Objectifs (dont traduction de la loi Littoral).

4. La révision du SCoT (vers le SCoT2B)

ACTIONS ACHEVEES

- Mise à disposition d'une version de travail du projet de DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) à tous les partenaires et au public sur le site internet du Syndicat.

ACTIONS EN COURS

- Poursuite du plan de concertation et de communication.
- Travail en régie sur les volets : armature territoriale, logement. L'équipe interne du Syndicat est mobilisée sur cette partie et travaille en collaboration avec les techniciens des EPCI.
- Travail sur les indicateurs d'évaluation à inscrire dans le futur schéma.
- Organisation et rédaction du Rapport de Présentation suite à la finalisation d'une grande partie du diagnostic.
- Rédaction des objectifs et orientations du DOO.
- Participation à l'InterSCoT Sud Méditerranée.
- Réflexion sur l'espace littoral.
- Mise à jour des scénarios prospectifs sur la consommation foncière dont modèle de densité.

ACTIONS NON ACHEVEES

- Finalisation d'une version DAAC et volet commerce dans le DOO ;
- Présentation du projet aux PPA et aux habitants avant arrêt ;
- Lancement de l'enquête publique.

II. LES ORIENTATIONS 2021

A. OBJECTIFS ET FEUILLE DE ROUTE

1. Objectifs stratégiques

- Se donner les moyens et les outils pour que le SCOT soit de plus en plus un dispositif au service du territoire et de son développement, répondant aux attentes et objectifs des élus et aux besoins des collectivités ;
- Permettre les consultations et les partenariats les plus larges possibles pour faire remonter les besoins du terrain, consulter les Maires et les Présidents des EPCI, prendre en compte leurs attentes pour favoriser l'échelon local tout en respectant les contraintes légales et l'harmonisation sur l'ensemble du territoire ;
- Continuer à développer concertation et partenariat, par la communication et les dispositifs participatifs ;
- Renforcer le rôle de conseil et d'aide à la décision du Syndicat : mise à disposition de toutes les collectivités par le biais du SIG de données, d'analyses, de cartes et de statistiques ;
- Produire les derniers documents nécessaires à l'élaboration du futur schéma, avec finalisation de la rédaction et accompagnement pour en assurer la sécurité juridique.

2. Objectifs de gestion

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et stabiliser le niveau de participation des EPCI ;
- Continuer à dégager un autofinancement permettant de programmer les études nécessaires à la révision, et à la connaissance du territoire.

B. PLAN D'ACTION 2021 ET PLANNING

L'exercice 2021 sera marqué notamment par la poursuite des travaux de la révision, l'accompagnement des collectivités en matière de conseil et d'instruction.

En 2021, le Syndicat Mixte devra poursuivre à la fois :

- Ses missions de suivi, de mise en œuvre, d'évaluation, de communication et d'accompagnement de ses partenaires par rapport au SCoT exécutoire ;
- Ses missions d'études, de concertation et de communication par rapport à la révision du SCoT.

Les actions principales de l'année 2021 sont :

- Mise en œuvre
 - Poursuivre les démarches d'information et de sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT (BE, Services Etat, collectivités, ...) ;
 - Animer et poursuivre les travaux de la Commission Urbanisme ;
 - Suivre et traiter les dossiers d'autorisation d'urbanisme et commerciaux ;
 - Accompagner les communes/EPCI dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme (conseils, expertises, participation à la définition des enjeux, être force de propositions) ;
 - Poursuivre l'information sur des démarches innovantes et durables ;
 - Alimenter et actualiser régulièrement les tableaux de bord.
- La révision du SCoT
 - Traiter les retours sur le DOO des PPA et partenaire ;
 - Finaliser la rédaction des orientations et objectifs du DOO ;

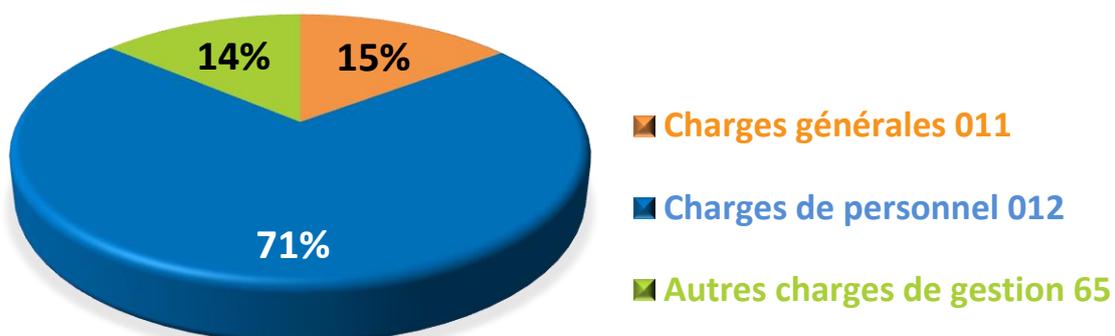
- Finaliser le Rapport de Présentation ;
 - Finaliser la rédaction de l'évaluation environnementale ;
 - Effectuer une relecture juridique des documents produits via l'accompagnement prévu dans le marché avec le cabinet d'avocats ;
 - Continuer la démarche participative de co-construction avec les EPCI, notamment par la programmation régulière de réunions techniques ;
 - Communiquer et produire des supports, conférences, séminaires, ateliers et/ou expositions ;
 - Présenter aux PPA et aux habitants le projet avant arrêt ;
 - Arrêt du projet.
 - Lancement de l'enquête publique.
- Communication/Concertation : Il s'agit d'un objectif prioritaire permettant de favoriser la co-construction et l'échange d'informations, simplifier les messages et d'améliorer l'image du SCoT et sa notoriété (compte tenu du contexte sanitaire exceptionnel lié à la COVID 19, de nombreuses manifestations ont dû être annulées et reportées) :
- Maintenir le site internet ; faciliter l'accès aux informations, données et documents de travail, à la cartographie ;
 - Création et utilisation de nouveaux outils de communication notamment à destination des nouveaux élus du SCoT (plaquette généraliste sur le Syndicat Mixte son fonctionnement et ses objectifs ; travail avec chacun des vice-Présidents sur ses délégations) ; parution dans des magazines ou sur des sites grand public ;
 - Mise en place d'outils d'animation pour la concertation : conférences, commissions territoriales, ateliers

III. EXECUTION DU BUDGET 2020 ET PREVISIONS BUDGETAIRES 2021

A. BILAN 2020

Le budget total 2020 a été voté pour un montant de 805 300 € en section de fonctionnement et 442 332 € en section d'investissement.

REPRESENTATION DES CHARGES GENERALES DE 2020



1. Fonctionnement

EN DEPENSE

Chapitre	Libellé	Budget global 2020	Prévision CA 2020
011	Charges à caractère général	117 000	62 130
012	Charges de personnel	360 000	301 660
022	Dépenses imprévues	40 000	0
65	Charges de gestion courante	60 000	58 014
67	Charges exceptionnelles	8 000	0
Dépenses réelles		585 000	421 804
023	Virement à la section d'investissement	311 800	0
042-6811	Dotations aux amortissements	88 500	88 323
Total dépenses de fonctionnement		805 300	510 127

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse par rapport à 2019 (-3,3%), en particulier les charges à caractère général (-18,7%) et les dépenses de personnel (-3 %). Les amortissements sont en hausse de 11,3% liés au coût des nouvelles études réalisées.

EN RECETTE

Chapitre	Libellé	Budget global 2020	Prévision CA 2020
74	Dotations et participations	450 011	450 011
75	Produits de gestion	0	3
77	Produits exceptionnels	2 005	2 000
Recettes réelles		452 016	452 014
002	Excédent antérieur reporté	347 285	347 284
042 - 777	Amortissement subventions	6 000	5 976
Total recettes de fonctionnement		805 300	805 274

Le montant des participations des EPCI est de 450 011 €, sur la base de 1,60 € par habitant. L'excédent de fonctionnement 2019 reporté au CA 2020 est de 347 285 €, en hausse de 6,4% par rapport au CA 2019. Il sera en baisse pour l'exercice 2021 du fait de la baisse des participations par habitant réalisée en 2020.

2. Investissement

EN DEPENSE

Chapitre	Libellé	Budget 2020	Prévision CA 2020
20	Etudes SCoT + Logiciels	247 000	53 183
21	Immobilisations corporelles	189 332	9 169
040 - 139	Amortissement des subventions	6 000	5 976
Total dépenses d'investissement		442 332	68 328

L'autorisation de programme a été réalisée à hauteur de 23,5%, certaines études étant reportées en 2021 comme les mises à jour des bases de données agricoles, le lancement des enquêtes publiques et les prestations juridiques pour la mise au point des documents de révision, différées en 2021, d'où un réalisé 2020 très inférieur aux prévisions.

EN RECETTE

- FCTVA pour un montant de 19 642 €
- Dotations aux amortissements pour 88 323 €
- Résultat d'investissement reporté de 2019, pour 202 433 €, en hausse par rapport au CA 2019 (+38,8%)

3. Résultat prévisionnel

- Excédent de fonctionnement d'environ 295 100 €
- Excédent d'investissement d'environ 242 000 €

B. PREVISIONS BUDGETAIRES 2021
1. Objectifs de gestion

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et dégager, grâce à l'autofinancement de la section de fonctionnement et aux résultats d'investissements reportés, les financements des études liées à la révision du SCOT ;
- Maintenir la participation par habitant des EPCI par rapport au niveau de 2020 soit 1,60 € par habitant ;
- Terminer la révision du SCOT en réalisant les dernières études et les enquêtes dont le financement est prévu dans l'AP « études conduites dans le cadre de la révision du SCOT ». Le syndicat n'a pas d'autre engagement pluriannuel ni aucun endettement.

La gestion du personnel :

Le SCOT emploie actuellement 5 agents, tous statuts confondus qui se répartissent de la façon suivante :

- o Structure des effectifs : 3 Titulaires + 1 contractuel et un agent mis à disposition sur postes permanents
- o Quotité de temps : 4 agents à temps complet + 1 agent à 80%
- o Parité : 2 femmes + 3 hommes

Le Directeur a pris sa retraite en octobre 2020 et a été remplacé sur ce poste par le Directeur Adjoint qui a le grade d'Ingénieur, sans recrutement extérieur. Pour compléter l'équipe l'ancien Directeur effectuera des vacances selon besoin.

Un agent contractuel a été passé en CDI après 6 ans d'ancienneté au sein du Syndicat Mixte.

Un autre agent est mis à disposition du SCOT par la ville d'Agde en 2020 et 2021 pour parachever la communication et la concertation nécessaires dans le cadre de la révision du SCOT.

Les principaux éléments de rémunération :

Charges de personnel prévues en 2021	360 000
Dont: Traitements indiciaires	127 000
Régimes indemnitaires et bonifications indiciaires	55 000
Traitements non indiciaires (vacations, supplément familial et indemnités diverses)	80 000

2. Prévisionnel

Pour le budget 2021, les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues en hausse d'environ 6,2 % par rapport au BP 2020.

- Le chapitre 011 - dépenses à caractère général – est en baisse par rapport au BP 2020 (-7,8 %), compte tenu du réalisé pour 2020 et des besoins prévus pour 2021. Frais d'honoraires, de contentieux et de maintenance sont des postes en diminution en 2021.
- Les charges de personnel restent stables
- Les charges de gestion courante (chapitre 65) concernent principalement les indemnités des élus. Celles-ci augmentent du fait du renouvellement des conseillers syndicaux avec deux vice-Présidents supplémentaires
- La participation par habitant des EPCI reste identique par rapport au niveau de 2020 et sera de 1,60 € par habitant. Les montants précis des participations de chaque EPCI seront connus début 2021 lors de la parution des chiffres officiels de la population à prendre en compte pour 2021. De ce fait la recette globale pour le SCOT devrait être en hausse de l'ordre de 1%, malgré l'évolution attendue des chiffres de la population du territoire (qui a évolué de +1,16 % entre 2018 et 2020).

Cette recette, ajoutée à la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2020, permettra de couvrir les besoins de crédits de fonctionnement 2021 et de dégager de l'autofinancement.

Les dépenses d'investissement correspondent au coût des études qui seront réalisées en 2021, auxquelles s'ajoutent des dépenses en matière d'informatique et de matériel.

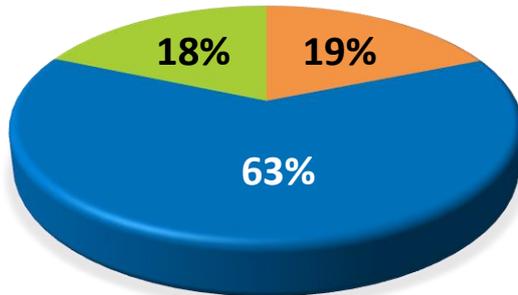
L'enveloppe de l'AP « études conduites dans le cadre de la révision du SCOT » devrait être quasiment soldée en 2021. Les crédits de paiement pour 2021 s'élèveront à 158 000 € pour financer les dernières études à réaliser, les enquêtes publiques, la communication et l'accompagnement juridique. Le montant total des dépenses sur AP au 31/12/2019 devrait s'élever à 383 547 €.

Les dépenses d'investissement seront financées par l'autofinancement de la section de fonctionnement et par les résultats d'investissements reportés.

Les crédits à inscrire en 2021 sur les principaux chapitres de dépenses et recettes directes seront de l'ordre de :

EN FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général (011)	107 900	Participation des EPCI (74)	454 000
Charges de personnel (012)	360 000		
Autres charges de gestion (65)	106 000	Excédent de fonctionnement reporté (002)	295 147
Charges exceptionnelles (67) & Dépenses imprévues (022)	47 347		
Virement + Amortissement	133 900	Amortissement subvention	6 000
	755 147		755 147

PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
BP 2020


- Charges générales
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion

EN INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Immobilisations Incorporelles (20) Dont AP : 158 000	247 000	Résultat d'investissement reporté (001)	242 070
Immobilisations corporelles (21) dont matériel, informatique, mobilier et divers 15 000)	133 900	Virement + Amortissement	133 900
Amortissement subvention	6 000	Subventions (13) + FCTVA	10 930
	386 900		386 900

ANNEXE RAPPORT 3

Rapport d'Orientations Budgétaires 2021
Comité Syndical du 8 décembre 2020

Syndicat mixte du SCoT du Biterrois

ICOSIUM/M3E
9 rue d'Alger - 34500 Béziers
Tél. : 04 99 41 36 20
Fax : 04 99 47 00 65
contact@scot-biterrois.fr
www.scot-biterrois.fr